

Conseil de quartier Auteuil Sud
Mardi 4 décembre à 18h
Lycée la Fontaine

Le mardi quatre décembre deux mille douze à dix huit heures, les membres du conseil de quartier Auteuil Sud se sont réunis au lycée La Fontaine.

Etaient présents :

- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire du 16^e chargée des conseils de quartier Auteuil Sud et Auteuil Nord
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie.
- M. Fabien SANQUER, Directeur du Cabinet du Maire
- M. Vincent GOSSARD, Directeur Adjoint au Cabinet du Maire
- Mme Béatrice LECOUTURIER, Conseiller d'arrondissement
- Mme Dominique BAIGUINI, Conseiller d'arrondissement
- M. Reynald GILLERON, Chef de la Division de la propreté du 16^{ème}
- M. Pascal MATRAJA, Directeur Général Adjoint de la Mairie du 16^e
- M. TROUILLOUD, Bureau de la police administrative, commissariat central du 16^e
- M. POTTIER, Commandant du commissariat du 16^{ème} arrondissement
- arrondissement, coordinateur de l'espace public
- M. Eric de NOUËL, Association SOS Murat Varize
- Mme Marie-Hélène DORVALD, Association du Ranelagh
- Mme Arlette du CHESNE DE GRAND-HAN
- Mme Sabine GAUDISSERT, Centre d'animation du Point du Jour
- Mme Françoise JAVEL, Paris Jean Bouin
- Mme Anne MOCKLY
- Mme Marie PREVOST
- M. Patrick RONDY
- Mme Brigitte SUDRE
- Mme Nicole TERRASSIER
- Mme Catherine WITASSE, Présidente AGF 16^e

1- Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2012.

Mme MONIER demande aux conseillers de quartier d'approuver le compte rendu, qui est adopté à l'unanimité.

Mme MONIER présente M. TROUILLOUD ET M. POTTIER du commissariat du 16^{ème}, ainsi que M. MATRAJA, Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie du 16^{ème}.

2- Point sur les projets d'urbanisme : Jean Bouin, Parc des Princes, Roland Garros, hippodrome d'Auteuil, Serres d'Auteuil, stade Hébert, projet immobilier porte d'Auteuil, tramway.

Mme MONIER précise que ces demandes ont été émises par Mmes JAVEL et RAYER.

- *Jean Bouin et hippodrome d'Auteuil*

M. GOSSARD indique que les premières installations ont bien été livrées (terrain de football et piste d'athlétisme) pour la rentrée scolaire de septembre, mais ont dû être fermées du fait de problèmes administratifs liés au type de classification de ces équipements comme établissement recevant du public.

Ils devaient être ré-ouverts rapidement mais la tranche de travaux qui commence à être réalisée nécessite la présence d'une grue et le survol des terrains par celle-ci ; il a été jugé préférable pour la sécurité des usagers de les fermer. Leur réouverture interviendra donc avec l'ensemble des autres installations (terrain de rugby et terrain de hockey sur gazon) au printemps 2013.

La Mairie du 16^{ème}, en contre partie, a obtenu de la Ville et de la FFT de garder la jouissance du stade Hébert jusqu'au mois de juin alors qu'il devait être fermé dès la fin décembre. Cela permettra de faire la transition pour les scolaires et les associations.

Un point sera fait en début d'année avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, les représentants de la communauté sportive scolaire et associative du 16^{ème}.

- *Roland Garros et Serres d'Auteuil*

M. GOSSARD indique que les demandes d'autorisations d'urbanisme pour la partie concernant le nouveau Stade Roland Garros (enceinte historique et nouveau court dans les serres) ne sont pas encore déposées. Le projet devra faire l'objet d'une étude d'impact. Une instruction longue est à prévoir (examen par la Commission des Sites notamment).

Quant aux recours, ils pourront s'exercer dans les conditions habituelles, à savoir dans les 2 mois suivant l'affichage des autorisations d'urbanisme.

La Convention d'Occupation du Domaine Public consentie par la Ville à la FFT dans le cadre de ce projet fait l'objet d'un recours.

Le permis de construire du futur terrain d'éducation physique de la Ville de Paris sur la partie Nord d'Hébert a été délivré.

Le permis du futur CNE de la FFT a été déposé mais se trouve encore en instruction et n'a donc pas été délivré. Il pourrait l'être fin décembre ou début janvier.

Il convient de rappeler que les recours administratifs ne sont pas en eux-mêmes suspensifs et que les travaux peuvent être exécutés dès délivrance des permis. Pour en obtenir la suspension une action en référé-suspension est nécessaire.

- **Parc des Princes**

M. GOSSARD souligne que QSI, propriétaire du PSG, ayant confirmé son souhait de rester au Parc des Princes, le club devrait récupérer la gestion du stade. Il n'est pour l'instant prévu que des travaux de rénovation et de mise aux normes *a minima* afin que le stade soit prêt pour l'Euro 2016. Ces travaux débuteraient en début d'année 2013. Il n'est pas question dans ce cadre d'accroître la capacité d'accueil mais d'améliorer les espaces. Ce n'est qu'après 2016 qu'un projet plus important serait défini entre la Ville et le PSG mais à ce jour rien de concret n'a été présenté.

La position de Claude GOASGUEN quant au devenir du stade après 2016, est qu'il est hors de question de raser le stade et d'en construire un de 80 000 places, une modernisation du parc devra s'accompagner pour l'ensemble des riverains d'une compensation sous forme de parkings ou d'équipements collectifs type crèches...

- **Jean Bouin**

M. GOSSARD indique que les barrières et emprises de chantier seront démontées à l'issue des travaux de voirie au printemps.

La question de Mme JAVEL, était « *Les barricades du chantier Jean Bouin rue Nungesser et Coli servent d'urinoirs aux supporters du club adverses. Est-il possible que le Maire organise une concertation avec les associations de riverains et représentants syndicaux des immeubles ?* »

Une réunion est tout à fait possible avec les associations, mais la question est de savoir ce qu'attendent les riverains d'une « concertation » car il n'est pas envisageable, pour des raisons évidentes de protection du public, d'enlever les barrières isolant la zone de chantier. M. GOSSARD prendra contact avec Mme JAVEL concernant cette question.

- **Tramway**

M. GOSSARD souligne qu'il n'y a pour l'instant aucune relance concrète de ce projet mais simplement des déclarations d'intention. La prochaine tranche à aménager est celle qui reliera la Porte de La Chapelle à la Porte de Champerret.

Deux tranches seront ensuite débattues : Porte de Champerret - Porte Maillot ou Pont du Garigliano - Porte d'Auteuil. Les deux ne pourront pas être réalisées en même temps et devront donc être priorisées. Ces discussions n'interviendront vraisemblablement pas avant 2014 ou 2015.

M. DECANT indique que les travaux de voirie (aménagement au pourtour du stade Jean Bouin) ont lieu dans les emprises communes au niveau du barriérage entre Léon Gross qui construit le stade Jean Bouin, et Bouygues qui construit MOLITOR . La place de l'Europe est finie à 90% environ (béton, alimentation électrique, massif des candélabres...). Concernant Claude Farrère, un arrêt de chantier est prévu vers la mi décembre.

A priori, courant janvier, on assistera à un déplacement des emprises, c'est-à-dire une suppression des barrières et livraison des grandes esplanades.

Concernant la voie nord (celle qui relie Nungesser et Collie au parvis Sarrail) il y a un peu de retard pour réaliser les voiries définitives.

M. de NOUËL demande s'il a été prévu des parkings souterrains au stade Jean Bouin?

M. GOSSARD répond qu'un parc de stationnement de 500 places a été construit, mais avec juste 92 places de stationnement proposées sur abonnement aux riverains.

M. de NOUËL demande également un point sur les travaux de la piscine Molitor.

M.DECANT répond que les travaux ont bien avancé et qu'a priori la piscine sera livrée fin 2013/ début 2014.

Une personne du public demande des précisions concernant le projet de la gare d'Auteuil.

M.GOSSARD rappelle qu'il s'agit de la construction de 355 logements, répartis dans 4 immeubles de 10 étages, dont 2 immeubles opérés par Paris Habitat au titre du logement social et 2 autres immeubles par Cogédim au titre du logement privé, avec un parking de 400 places, une crèche et une bibliothèque. Un contentieux a été engagé par plusieurs associations de riverains et le permis de construire a été annulé de façon partielle, avec des permis modificatifs en cours de dépôt. Le Maire du 16^{ème} apporte son soutien total à ces actions, dans la mesure où le projet n'est pas acceptable sur un plan architectural, compte tenu de la hauteur excessive des immeubles prévus.

Mme MONIER ajoute qu'il n'y a pas d'écoles prévues pour tous les enfants scolarisés dans ce périmètre.

Une personne du public demande quelle est la proposition de la Mairie du 16^{ème} pour remplacer ce projet contesté.

M.GOSSARD indique que le Maire estime que des immeubles de 5 à 6 étages, des constructions moins denses, auraient été plus appropriées qu'un immeuble de 11 étages, quitte à avoir 100% de logements sociaux.

M.SANQUER ajoute que, pour compléter ce que disait Mme MONIER, se trouve une autre difficulté dans le quartier : l'école Erlanger, école saturée en termes d'effectifs et dans un état délabré, qui mériterait d'être restructurée. Tout le monde en est conscient, y compris la Ville de Paris. Cette école fait partie des priorités scolaires de l'arrondissement, malheureusement le budget de la Ville de Paris n'a jamais inscrit de travaux dans cette école. La création à la gare d'Auteuil de 4 immeubles, va amener des enfants supplémentaires à scolariser, ce qui ne sera pas possible. Claude GOASGUEN a demandé que l'on profite des travaux sur cette parcelle pour établir une école provisoire en Algéco, le temps de refaire l'école Erlanger, ce que la Ville a refusé.

Une personne du public demande pourquoi Claude GOASGUEN a dit qu'il n'était pas question de raser le Parc des Prince. Il rappelle qu'il y a beaucoup de nuisances.

M.GOSSARD répond que si l'on détruit le Parc, c'est pour reconstruire un stade de 80 000 à 100 000 places, c'est-à-dire le double de ce qui existe. Les nuisances seront pires pour le quartier, même avec la création d'un parking.

Mme JAVEL précise qu'à partir de 17h20, il est impossible de rentrer et de sortir de la rue Nungesser et Colli, depuis septembre. Le commissariat suggère aux riverains de demander au préfet, par l'intermédiaire du Maire du 16^{ème}, qu'ils aient l'autorisation de rentrer et sortir de chez eux à 17h20, alors que les matchs ont lieu à 20h45. Mme JAVEL demande une concertation entre le commissariat et les personnes du Parc des Princes.

De plus, elle ajoute que l'on ne peut pas circuler le long de la piscine Molitor, il n'y a pas de trottoirs, le passage est plein d'eau, malgré les planches.

M.POTTIER précise que le Parc des Princes dépend de la direction de l'ordre public et non pas du commissariat de l'arrondissement local. Il va faire remonter les doléances des riverains au niveau de sa direction concernant les cars qui restent allumés pendant 1h30. Le dispositif est vu depuis la Préfecture de Police. Il faudrait peut être assouplir les consignes strictes.

Une personne du public demande à M. GOSSARD concernant le parking du stade Jean Bouin, pourquoi la Mairie du 16^{ème} n'a pas obtenu les places prévues au départ.

M. GOSSARD répond que la question du stade Jean Bouin a fait l'objet d'une forte opposition locale. On a un stade avec un parking de 500 places. Lors de l'appel d'offres pour le mode de gestion du parking, la Ville a défini le nombre de places pour l'équilibre économique sans prendre en compte les suggestions de la Mairie du 16^e.

Mme JAVEL demande le nom du gestionnaire et à qui faut il s'adresser pour avoir des places de parking pour le stade Jean Bouin ? Sont-elles comptabilisées dans les 90 places ?

M. GOSSARD répond qu'un certain nombre de places sont réservées aux riverains (sur abonnement) et précise qu'il faut écrire à la Direction de la Voirie dans la période transitoire qui enregistra les demandes et les enverra au futur gestionnaire. Il est possible également d'envoyer des copies à la mairie du 16^{ème} qui appuiera tant qu'elle peut les dossiers.

M. DECANT signale qu'en terme de stationnement, la Voirie essaye de conserver un maximum de places. Au niveau de Claude Farrère, on a d'un coté Jean Bouin, de l'autre le Parc des Princes avec des stationnements en bataille et en longitudinal. Il y a une petite perte de place. Il précise que chaque place est largement discutée.

Mme PREVOST demande pourquoi on ne mettrait pas des navettes au niveau du Parc des Princes, comme à Roland Garros.

M. GOSSARD répond que ces deux évènements sont très différents au niveau du flot des spectateurs.

Mme PREVOST revient sur les horaires : les spectateurs du parc des Princes stationnent dans le quartier dès 15h-16h.

M. GOSSARD précise que pour Roland Garros, les espaces du Bois de Boulogne sont neutralisés pendant la période. Ce qui nécessiterait pour le Parc des Princes, une neutralisation tous les 15 jours.

M. SANQUER précise qu'il y a un élément complémentaire : le public de Roland Garros vient tout au long de la journée, contrairement à celui du Parc des Princes. Concernant Jean Bouin, il y a 484 places réparties sur 3 niveaux, 95 places à destination des abonnés, 58 destinées à l'usage du club de rugby et 331 à destination des usagers horaires. Claude GOASGUEN est intervenu au dernier Conseil de Paris de novembre, pour demander à ce qu'il y ait moins de places à parcimètre horaire. Lors de ce Conseil, Claude GOASGUEN a appris que la Ville de Paris venait de se rendre compte que cet équipement sportif (qui a coûté 200 millions aux parisiens) était une erreur économique majeure. Afin de le rentabiliser, la Ville a décidé d'ouvrir cet équipement à la location avec différents tarifs et beaucoup de créneaux disponibles. Cela risque d'être la porte ouverte à toutes les locations y compris à celle des concerts avec une affluence de spectateurs non prévisible. Claude GOASGUEN a demandé de réserver l'usage en dehors de l'utilisation du club, à un seul usage sportif, scolaire et associatif, gratuit pour le 16^{ème} et les autres arrondissements. Cette demande a été rejetée par le Conseil de Paris. Claude GOASGUEN a alors déposé une nouvelle demande, validée à l'unanimité par le conseil d'arrondissement, pour demander des locations en dehors de tout concert et de tout spectacle, afin d'éviter les difficultés évoquées précédemment.

On peut redouter que l'Ouest de Paris s'équipe d'un Bercy bis, ce qui n'est pas le choix de Claude GOASGUEN.

Une personne du public fait remarquer qu'il est impossible de passer sur le passage piéton du boulevard Murat lors des soirs de matchs.

M.POTTIER rappelle que ce dispositif est pris en charge par la Direction de l'Ordre Public et que les soirs de matchs, la priorité est donnée au maintien de l'ordre et non pas aux infractions routières. Il fera remonter ces doléances.

Mme JAVEL demande si la Mairie du 16^{ème} connaît les sociétés choisies pour occuper les 8000 m2 laissés à la location. Des noms ont été cités comme Ikea et Leroy Merlin.

Mme LECOUTURIER, parle au nom de la directrice de l'école du Parc des Princes, qui s'inquiète quant à la sécurité de son école les soirs de match. En effet, dès 16h, les supporters sont autour de son école.

M. GOSSARD confirme les noms cités, mais rien n'est précis pour le moment, étant donné un contexte économique difficile.

M. SANQUER rajoute que Claude GOASGUEN a reçu il y a une semaine environ, le Préfet de Police et a évoqué les questions du Parc des Princes et des dommages occasionnés. Il a été convenu ensemble que d'importants efforts avaient été réalisés en ce qui concerne la fréquentation du Parc, y compris par la loi. Le point relatif à la sécurité des écoles a été aussi évoqué (débris de verre retrouvés dans les cours d'écoles les lendemains de matchs). Il rappelle que Claude GOASGUEN avait demandé au Ministère des Finances, qu'il y ait un dégrèvement fiscal pour les riverains habitants près du stade, ce qui perturbe leurs vies quotidiennes. Cette demande a été renouvelée cette année.

3- Information de l'association SOS MURAT VARIZE.

Mme MONIER félicite l'association pour le travail accompli.

M.GOSSARD rappelle que c'est la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres qui avait souhaité se séparer de son hospice au profit de Cogedim pour réaliser un projet immobilier comprenant plus de 200 de logements privés et une soixantaine de logements sociaux. Le projet en terme architectural a choqué le quartier, ce qui a conduit à l'annulation du permis de construire. La Congrégation a décidé de ne plus vendre le terrain et d'y redévelopper des activités caritatives.

Une personne de l'association ajoute que c'est Cogedim qui n'a pas voulu conclure la vente depuis 6 ans. L'association est toujours en procès avec Cogedim, la Ville de Paris et le Tribunal administratif, car il y a un permis de construire qui court toujours. Ils attendent le jugement du Tribunal.

Mme SUDRE demande si le terrain ne sera pas réquisitionné.

M.SANQUER rappelle que le site a hébergé des SDF suite à la demande du Préfet, au début de la mandature de Claude GOASGUEN.

4- Aménagement de la rue Abel FERRY.

M. DECANT souligne que Mme PREVOST remercie pour les travaux de voirie déjà réalisés, suite à l'élargissement de la place qui permet une circulation piétonne très agréable. Des arbres vont être plantés prochainement, des pommiers à fleurs.

Mme PREVOST demande s'il serait possible d'ajouter quelques poteaux de protection près des passages piétons afin d'empêcher les automobilistes de stationner sur ce trottoir les jours de match devant les fenêtres des habitants et d'avoir un marquage au sol " ralentir " avant le premier passage piéton car le second n'est visible qu'au dernier moment après le virage.

M. DECANT répond que concernant la protection du trottoir, le code de la route existe ; la Préfecture de Police intervient régulièrement sur le stationnement sur les trottoirs. La Ville de Paris souhaite désormais libérer l'espace public qui implique de ne plus implanter de potelets ou de barrières en croix-de-saint-andré. Un aménagement de voirie est plus sympathique sans un encombrement de l'espace.

Mme PREVOST indique que la voirie n'y arrivera pas. La fourrière ne peut pas enlever toutes les voitures de la rue.

M. DECANT répond concernant le deuxième point, qu'à 30km/heure, on voit parfaitement le 2^{ème} passage piéton, il n'est pas nécessaire d'y mettre un panneau « ralentir ». En règle générale, plus on met de mobilier urbain dans l'espace public, moins on les voit et cela coûte cher, à chaque fois 2 500€.

5- Les salons de massages dans le quartier

M. POTTIER rassure les riverains en leur indiquant que les salons de massage du 16^{ème} arrondissement sont contrôlés deux fois par semaine, par l'URSSAF et l'Inspection du Travail. Il y a un contrôle tous les mois. En cas de suspicion de proxénétisme, les informations sont transmises à la Brigade de Répression du Proxénétisme, qui entame des procédures ; deux salons ont été fermés dans le 16^{ème}. Ce sont des lieux à la mode qui inquiète le voisinage, ce ne sont pas des lieux de perdition.

6- Présence récurrente d'un vendeur de fruits à la sauvette à la sortie du métro « Porte de Saint-Cloud » côté avenue de Versailles.

M. POTTIER rappelle que c'est un délit, ces vendeurs à la sauvette peuvent être interpellés et mis en garde à vue, ce qui les dissuade. Dans le 16^{ème}, on interpelle 80 vendeurs à la sauvette par mois. La Porte de Saint Cloud a pourtant été récemment contrôlée, le commissariat va accentuer sa présence pour les dissuader. Concernant les Roumains ou les Bulgares, le Commissariat fait de gros efforts; il n'y a pas de campements dans le 16^{ème}, contrairement à d'autres arrondissements. C'est un travail récurrent, de prévention avec les associations.

Mme MONIER précise qu'ils sont au nombre de huit avec un chien, des personnes de l'Europe de l'Est, et restent toute la journée installées à la sortie du métro, c'est extrêmement pénible pour les riverains.

Mme JAVEL remercie le commissariat pour ce travail et précise qu'elle a constaté que les vendeurs de souvenirs au Trocadéro ont tous disparu. Elle suggère que cette chasse aux vendeurs à la sauvette puisse être intensifiée porte de Saint Cloud. Elle indique qu'il y a une fourgonnette au croisement de la rue Boileau et d'une petite rue avant le bd Exelmans, garée en permanence le week -end qui vend des conserves etc. Ce véhicule empêche le passage des voitures. Elle demande qu'il y ait verbalisation.

M.POTTIER n'en a pas connaissance et demande aux riverains de saisir le commissariat concernant ce genre de désagrément. La chasse aux vendeurs à la sauvette représente environ 40% de leur travail. Une douzaine de Roumains ont été interpellés récemment. La mendicité avec un enfant est un cas assez complexe, car il faut prouver que l'enfant est maltraité pour qu'il y ait délit. (s'il y a présence de nourriture, il n'y a pas de maltraitance).

Une personne du public revient sur un accident de la route très grave qui s'est produit il y a environ un an et demi, devant le lycée Jean de la Fontaine. Une femme a été victime d'un accident provoqué par un camion benne qui passait sur le bd de la Porte Murat et qui rejoignait le chantier Jean Bouin. A cette époque, il a lu que la Mairie du 16^{ème} avait fait le nécessaire auprès de la Préfecture de Police pour qu'aucun camion de ce chantier ne transite par le bd Exelmans en venant de la rue Michel Ange. Il demande s'il y a eu un suivi à propos de cette affaire.

M. TROUILLOUD précise que cette jeune fille avait des écouteurs quand elle a traversé. Le commissariat a demandé aux responsables des chantiers alentour de trouver un autre trajet pour les camions. Cette demande n'est pas toujours respectée et il n'y a pas de moyens coercitifs ; on ne peut que les sensibiliser.

Mme MOCKLY indique qu'il y a un SDF perdu qui est installé dans la cabine téléphonique au coin du bd Exelmans et demande que des mesures soient prises pour l'aider dans sa situation.

M.POTTIER répond que toutes les personnes sans domicile fixe dans le 16^{ème} arrondissement, sont suivies par des associations. Il rappelle que les mesures d'humanité vis-à-vis des SDF, fidélise les personnes qui restent sur place.

Mme MOCKLY indique également que rue Daumier, les camions et les bus remontent la rue à toute allure sur un passage d'école, alors que cette rue était interdite auparavant aux camions.

M.POTTIER précise que tout le monde est sensibilisé, notamment vis-à-vis des écoles et qu'il faudrait réaliser un contrôle radar sur le site, ce qui est assez difficile techniquement.

Mme JAVEL insiste sur le fait que les arrêts du bus 52 ont été modifiés, dont un qui a été supprimé au niveau du Trocadéro. Mme JAVEL demande s'il est possible d'interpeller la RATP et si elle est au courant de courriers envoyés à la mairie à ce sujet.

Mme MONIER répond qu'elle a bien reçu une lettre et que la demande a été transmise à la direction de la RATP. Celle-ci a refusé de rajouter un arrêt car cela retarde d'autant le trajet total du bus qui est déjà long.

7- Etat du trottoir rue le Marois.

Mme MONIER reprend la question de Mme RAYER concernant la demande des commerçants d'obtenir un trottoir correct.

M. DECANT demande que Mme RAYER lui précise quel est l'endroit exact.

8- Propreté boulevard Murat et boulevard Exelmans.

Mme MONIER fait part, en son absence, de la réponse de M.GILLERON, Chef de la Division 16 du STTP :

« Pour répondre de manière complète à la problématique de la présence d'un atelier et des nuisances occasionnées :

Nous avons bien un atelier, situé boulevard Murat, face à la rue Charles Tellier, situé en sous-sol sous la chaussée et le trottoir, ouvert 364 jours par an, de 6h à 17h. Il est composé de 32 agents au roulement et de 3 cadres de proximité.

Ses attributions sont le nettoyage quotidien (balayage et lavage) du quartier environnant (2/3 environ du quartier Auteuil Sud) ainsi que la réalisation des collectes d'ordures ménagères et des multi matériaux sur ce même secteur.

Chaque matin, entre 2 et 6 véhicules poids lourds ayant pris leurs services dans des garages de la propreté de Paris situés à Ivry, Clichy, St-Ouen ou Aubervilliers rejoignent leurs équipiers dans cet atelier pour assurer les opérations de collecte entre 6h10 et 11h45 (avec un vidage intermédiaire vers 8h30).

Ces bennes retournent ensuite dans leurs garages respectifs. Aucun véhicule de service n'est stationné sur site en dehors de ces horaires. Pour information, 140 sites sur Paris sont dans le même cas dont 8 dans le 16^{ème}.

L'ensemble des dispositions précitées montre bien notre souci quotidien de limiter la gêne occasionnée par la présence de nos services. Pour autant, nous sommes conscients que cela n'est pas suffisant.

Lors d'acquisitions de nouveaux matériels roulants, les services sont très exigeants quant aux normes de pollution et émissions sonores des véhicules (nos seuils sont nettement plus élevés que la législation l'exige sur ces deux aspects).

De même, un rappel sur l'obligation de couper le moteur des bennes lorsque les chauffeurs sont présents sur site avant 6h vient d'être fait. A partir de 6h, les véhicules doivent être vérifiés avant départ pour la collecte pour tous les organes de sécurités.

Concernant l'entretien de la voie, si les abords de l'atelier ne font pas l'objet d'un entretien privilégié, ils ne sont pas délaissés. Cette voie bénéficie du même traitement que les voies de même typologie sur le 16^{ème} arrondissement, c'est-à-dire 3 balayages hebdomadaires et un lavage. Cet entretien est régulier et respecté même s'il n'est pas quotidien. A l'inverse, force est de constater que de nombreux riverains, conscients de la proximité d'un atelier, se permettent de nombreux gestes inciviques (dépôts d'objets

encombrants sans prise de rendez-vous, dépôts de sacs d'ordures sur la voie publique, jets de mégots, déjections canines), dans des proportions bien plus importantes que sur d'autres rues équivalentes, au mépris du travail accompli par nos agents. Par exemple, il arrive régulièrement que l'escalier d'accès à l'atelier en sous-sol soit obstrué par des dépôts sauvages divers.

Enfin, plutôt que d'insister comme le fait la plaignante sur le syndrome « plutôt chez le voisin que chez moi » provoqué par la présence d'un atelier à proximité, il me semble important d'insister sur l'atout de disposer d'ateliers de proximité. Cela permet une meilleure connaissance du terrain, une disponibilité plus importante des agents sur l'ensemble de leur plage horaire de travail, de limiter les déplacements en véhicule.... »

Une personne du public qui habite et travaille boulevard Exelmans, constate une augmentation du bruit depuis 3 ans, généré par les véhicules de la propreté de Paris. Ce qui est, à la rigueur, parfaitement tolérable durant les horaires habituels, mais totalement inacceptable durant les week-ends (bruit de benne hydraulique).

Il demande quelles sont les conditions légales pour l'utilisation de ces machines (souffleuses de feuilles et turbines) avant 8h du matin et au delà de 18h. Il a adressé un courrier à M.GILLERON.

Mme MONIER va transmettre les remarques émises lors de ce conseil à M. GILLERON et propose à ce monsieur qu'il contacte directement M. GILLERON. Mme MONIER précise qu'habitante au dessus de la gare des bus RATP porte de Saint Cloud, elle subit aussi les désagréments liés à l'activité d'une telle infrastructure.

M.SANQUER souligne que la réponse de M. GILLERON est générale et qu'il s'engage à l'appeler dès demain matin pour vérifier si cette habitude (usage des machines) sur les jours de semaine est effective également le week-end.

Mme CHARRIE ajoute que les agents doivent effectuer un certain nombre de manœuvres pour vérifier que ceux qui utilisent ces machines sont en sécurité.

Une personne du public souligne que le déplacement des machines est très lent et génère beaucoup de bruit. Il demande des normes et un contrôle de la part de la mairie.

M.SANQUER répond qu'il va sensibiliser M. GILLERON sur ce point mais ne garantit pas une réponse forcément positive, car ce point est lié à beaucoup de contraintes.

Une personne du public pense que l'on peut retarder l'intervention, mais le bruit ne peut pas disparaître, le conducteur a besoin d'un assistant pour les manœuvres au départ du garage.

Mme MONIER insiste sur le fait qu'un rendez-vous serait vraiment opportun avec M. GILLERON.

M.SANQUER rappelle que les motos-crottes qui faisaient un travail remarquable sur la propreté de Paris ont été supprimées par l'actuel Maire de Paris, au motif, non pas du bruit, mais du fait du choix de la Ville de vouloir responsabiliser les propriétaires de chiens.

Une personne du public habitant près du quai Blériot, indique que c'est un endroit à problèmes en termes de propreté. Elle a constaté un bruit très important de la part des

souffleuses. Elle demande que les agents de la propreté en profitent pour nettoyer l'endroit beaucoup plus régulièrement.

M.SANQUER pense que les services de M. GILLERON sont très compétents en matière de propreté. Cette année, les feuilles sont tombées sur une longue période. Il précise que toutes les rues sont systématiquement nettoyées avec le peu de personnel dont dispose le 16^{ème} arrondissement, contrairement aux autres arrondissements. Claude GOASGUEN avait demandé dès 2008, que la collecte des ordures soit mise sous la responsabilité d'une entreprise privée, pour dégager ainsi du personnel destiné à renforcer les équipes de propreté. L'Adjoint au Maire de Paris chargé de la propreté, M.DAGNAUD, a refusé d'accéder à cette demande, mais fin 2008, cette idée a été retenue dans le 19^{ème} arrondissement par M.DAGNAUD avec plus de 100 agents supplémentaires. M.DAGNAUD a souligné le fait que dans le 16^{ème}, il y a eu une augmentation d'agents supplémentaires (une trentaine) par rapport à 2001. M.SANQUER a fait le calcul, et il a constaté que le volume horaire sur la propreté est inférieur à celui de 2001.

Mme MOCKLY indique qu'il y a eu des incendies de poubelles il y a plus de 6 mois en plein nuit, qui n'ont pas été collectés, au 3 bd Exelmans et quai Blériot. Le trottoir est détérioré.

Mme MONIER répond qu'elle connaît bien ce genre de problème, car elle a eu un incendie de poubelles devant sa porte. Elle pense que c'est certainement un problème d'assurance, les habitants de l'immeubles ont attendu six mois que l'assurance vienne constater les dégâts....Mme MONIER ajoute qu'il est important que les riverains la contacte tout au long de l'année (nicole.monier@paris.fr) pour régler ce genre de difficulté au fur et à mesure et de ne pas attendre les conseils de quartier.

9- Nuisances sonores et actes de vandalisme rue Daumier

Mme MONIER annonce que la lettre d'une riveraine représentante des habitants de l'immeuble du 1 rue Daumier a bien été transmise au commissariat du 16^{ème}

M.TROUILLOUD reconnaît qu'effectivement à cet endroit, des jeunes font de temps en temps du bruit. Le commissariat est intervenu 21 fois depuis le début de l'année, sans constater de dégradations ou des cris répréhensibles. Les riverains ne doivent pas hésiter à appeler, le commissariat se déplacera aussitôt.

Mme MONIER ajoute que le lycée René Cassin est très concerné pas les problèmes que rencontrent les commerçants aux alentours. Mme MONIER intervient régulièrement auprès du Proviseur pour le sensibiliser. Elle a également organisé un Loto en mars dernier afin que les commerçants et les élèves se rencontrent.

Claude GOASGUEN a pu également rencontrer des élèves au sein de l'établissement. Le commissariat suit aussi ce lycée très sérieusement. La situation s'est bien améliorée.

Une personne du public pose une question aux représentants du commissariat à propos de la mendicité : les règles concernant la mendicité agressive et celle des enfants, s'appliquent elles pour le métro ? Il signale aussi une augmentation des vols sur la ligne 9.

M.TROUILLOUD répond que ce sont des bandes de Roumains qui réalisent ces vols dans le métro, notamment des jeunes filles qui font souvent partie de réseaux. Au niveau des vols aux distributeurs, il s'agit de jeunes garçons de 10 ans. Les règles sont identiques dans le

méto. Il faut composer le 17 pour signaler ce genre de délits. Il invite à la prudence pour le retrait aux distributeurs, il vaut mieux retirer la nuit de l'argent dans les lieux fermés.

Mme MOCKLY demande s'il est possible de réaliser des campagnes d'informations pour inviter la population à la prudence.

M.TROUILLOUD répond que la Mairie du 16^{ème} l'a déjà fait pour les personnes âgées.

10-Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme MONIER annonce que le budget primitif de fonctionnement est de 3 306€ et celui d'investissement est de 8 804€. Avec ces montants, les conseils de quartiers organisent des manifestations.

Il reste sur le budget de fonctionnement : 5 388€.

Mme MONIER propose aux conseillers de quartier de voter, le remplacement des jeux du parc Ste Péline pour un montant de 5 500€ les deux.

Mme CHARRIE indique qu'un riverain avait signalé des dégradations de jeux au square Rodin. Mme CHARRIE s'y est rendue et n'a pas constaté de dégradation nécessitant des travaux. Elle pense qu'il serait plus judicieux de remplacer l'avion en très mauvais état et le tourniquet.

Le projet est voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.